



*Démarrage au 16/09/2024*

## TITRE PRO OP / Ouvrier du Paysage (*EN FORMATION CONTINUE*)

### OBJECTIFS

Former des ouvrier(e)s paysagistes capables d'effectuer les travaux d'entretien, d'aménagements paysagers (en utilisant des techniques de préservation de la biodiversité), et de maintenance des équipements en toute sécurité pour des entreprises privées, des services «espaces verts» des collectivités territoriales.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Demandeurs (euses) d'emploi inscrit(e)s à Pôle Emploi ou salarié(e)s en poste, souhaitant une montée en qualification ou en reconversion professionnelle.

**Prérequis** : sans condition de diplôme/ maîtrise des savoirs de base.

**Procédure d'admission** : les candidat(e)s sont reçu(e)s individuellement par le centre pour :

- Une évaluation des pré-requis : test spécifique au secteur.
- Un entretien de motivation (formation, expérience professionnelle/projet du candidat sont abordés).
- La constitution du dossier administratif (en fonction du financement).

**Délai d'accès à la formation** : Nous consulter. Une session par an à dates fixes avec entrées différées possibles sous certaines conditions.

### ORGANISATION DE LA FORMATION

**Durée** : pour la formation complète : **595 heures en centre / 420 heures en entreprise sont prévus.**

Dans le cas d'un suivi partiel : durées en centre et en entreprise liés au parcours suivi (nous consulter).

**Modalités d'adaptation à la formation** :

VAA-Validation d'Acquis Académiques

Candidats RQTH : allongement du parcours possible,

Soutien individualisé selon besoins.

### Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Cours théoriques. Echanges d'expériences. Travaux pratiques dans le parc paysager de l'établissement.
- Parc paysager de 6 hectares du site conduit en gestion différenciée.
- Pendant toute leur formation les stagiaires bénéficient d'un accompagnement individuel (accompagnement administratif, social, pour la recherche de stage et d'emploi).
- Les périodes en entreprises font l'objet de contacts téléphoniques et de visites de la part de l'équipe pédagogique.

### DIPLÔME/ VALIDATION DE LA FORMATION

**Diplôme** : Certification du **MINISTÈRE du TRAVAIL de niveau 3**

**Validation** : l'examen final est évalué à travers 3 Certificats de compétences professionnelles (CCP). La certification est effectuée sous le contrôle d'un jury. L'acquisition de la totalité des Capacités donne lieu à la délivrance du Titre Professionnel. **Débouchés/poursuite d'études** :

Le Titre Pro ouvre sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant, un BP Aménagements Paysagers, un bac professionnel ou un certificat de spécialisation (CS) du secteur du paysage.

### PARTENARIATS

Un partenariat avec les professionnels du secteur du paysage.

## STATUT/FINANCEMENT/AIDES

- Les Demandeurs d'Emploi et certaines catégories de salariés bénéficient d'une formation financée par le Conseil Régional. Ils/Elles sont stagiaires de la formation professionnelle et sont indemnisé(e)s par le Pôle Emploi (AREF) ou par le Conseil Régional (versement par l'ASP). Les stagiaires ne supportent aucuns frais pédagogiques.

- La formation est également accessible à l'ensemble des salariés, aux chefs d'entreprise et particuliers dans le cadre d'une professionnalisation en vue d'une réorientation professionnelle ou d'un projet personnel. Les financements mobilisables (dont CPF-Compte Personnel de Formation, Projet de Transition Professionnelle) sont liés au statut du /de la candidat(e). Un devis adapté à chaque situation est fourni à la demande.

## CONTENU DE LA FORMATION

CCP	Compétences Professionnelles	
CCP1	<b>Entretien un espace vert ornemental</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire</li><li>2- Entretenir une surface herbacée à semi-ligneuse</li><li>3- Tailler des arbres et des arbustes</li><li>4- Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux</li><li>5- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices</li></ol>

CCP2	<b>Planter et engazonner un espace paysager</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire</li><li>2- Réaliser un gazon ou une couverture végétale</li><li>3- Planter des arbres et des arbustes</li><li>4- Réaliser un massif ornemental</li></ol>
CCP3	<b>Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages, équipements dans un espace paysager</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1- Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager</li><li>2- Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager</li><li>3 - poser et entretenir un réseau d'arrosage</li></ol>

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Cours au sein du CFPPA situé dans le lycée Douai-Biotech du Campus-Wagnonville.
- Accès : navette Evéole au départ du centre-ville (place Carnot/ proche gare de Douai) le matin et retour le soir.
- Possibilité de restauration et d'hébergement sur le site (nous consulter pour les tarifs).
- Places de parking devant l'établissement.
- Site accessible aux personnes en situation de handicap

Pré- inscription



SCAN ME

**CFPPA-UFA du NORD / Site de DOUAI**  
458 Rue de la Motte Julien 59500 DOUAI

**CONTACT : THIERRY CORSEAUX**  
03 27 99 75 68/ cfppa.douai@educagri.fr

[www.wagnonville.fr](http://www.wagnonville.fr)

